

Caritat de Condorcet. Député à la Convention Nationale, Mort le 28 Mars 1794.

Numéro d'inventaire : 1979.25378

Auteur(s) : Jean Duplessi-Bertaux
Levachez

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1798 (vers)

Description : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette visible des rousseurs
dimensions de la feuille : 441 x 289

Mesures : hauteur : 433 mm ; largeur : 283 mm

Notes : Portrait en buste de profil de Caritat de Condorcet / Député à la Convention Nationale, / Mort le 28 Mars 1794. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief qui représente Condorcet se donnant la mort dans sa prison. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à g. : "Levachez sc." au-dessous du tr. c. : " "Duplessis Bertaux inv. & del. - An 6 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 328

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français
ill.



CARITAT DE CONDORCET
DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE.
Mort le 28 mars 1794.

Rien ne fût plus le crime que la vue de l'homme vertueux; rien n'épouvanta plus les tyrans que l'existence d'un philosophe dont l'esprit d'indépendance forme essentiellement le caractère. Plus on a l'âme élevée, moins on est porté à fléchir sous la tyrannie. C'est à ces titres que Condorcet s'étoit attiré la haine que lui portoit Robespierre. Mais le dictateur avoit encore d'autres motifs pour proscrire cet homme célèbre: ce dernier avoit été chargé de présenter un projet de Constitution: ce travail étoit tellement opposé aux dessein de nos tyrans révolutionnaires, que s'il avoit été adopté, nous n'eussions jamais été en proie aux longues calamités dont nous avons eu tant à gémir.

Condorcet fut mis au nombre des premiers députés pros crits après le 31 mai: on le comprit dans l'acte d'accusation qui fut porté contre Robau, Brissot, Vergniaud, Saubert &c. Les témoins à charge étoient presque tous des chefs de la municipalité de Paris, à la fois conspiratrice et accusatrice. Mais la défense des accusés détruisit complètement toutes les imputations. Le président du tribunal, voyant se manifester des sentimens de justice, écrivit à la Convention, que si elle faisoit prolonger l'instruction du procès, les formalités de la loi le jeteroient dans un grand embarras. C'étoit de mander une autorisation pour égarer ses victimes. Cette lettre étoit couverte d'une députation de jacobins. Le décret qui autorisa le jury à cesser l'instruction du procès, dès qu'il se croiroit assez instruit, fut un arrêt de mort. Les jurés votèrent franchement celle des députés les plus distingués par leurs talens, et la plus âgée aussi par leurs vertus.

Condorcet n'avoit point été arrêté. Mais on découvrit enfin son asile, et on l'arrêta. ce fut alors qu'il perdit, dans sa prison, du poison dont il s'étoit muni. Ainsi périt un littérateur, un savant, qui, sous ces deux titres, n'avoit d'ordre égal dans l'Europe, que l'infortuné Bayly.

* Condorcet se donna la mort dans sa prison.

